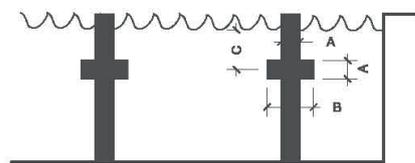
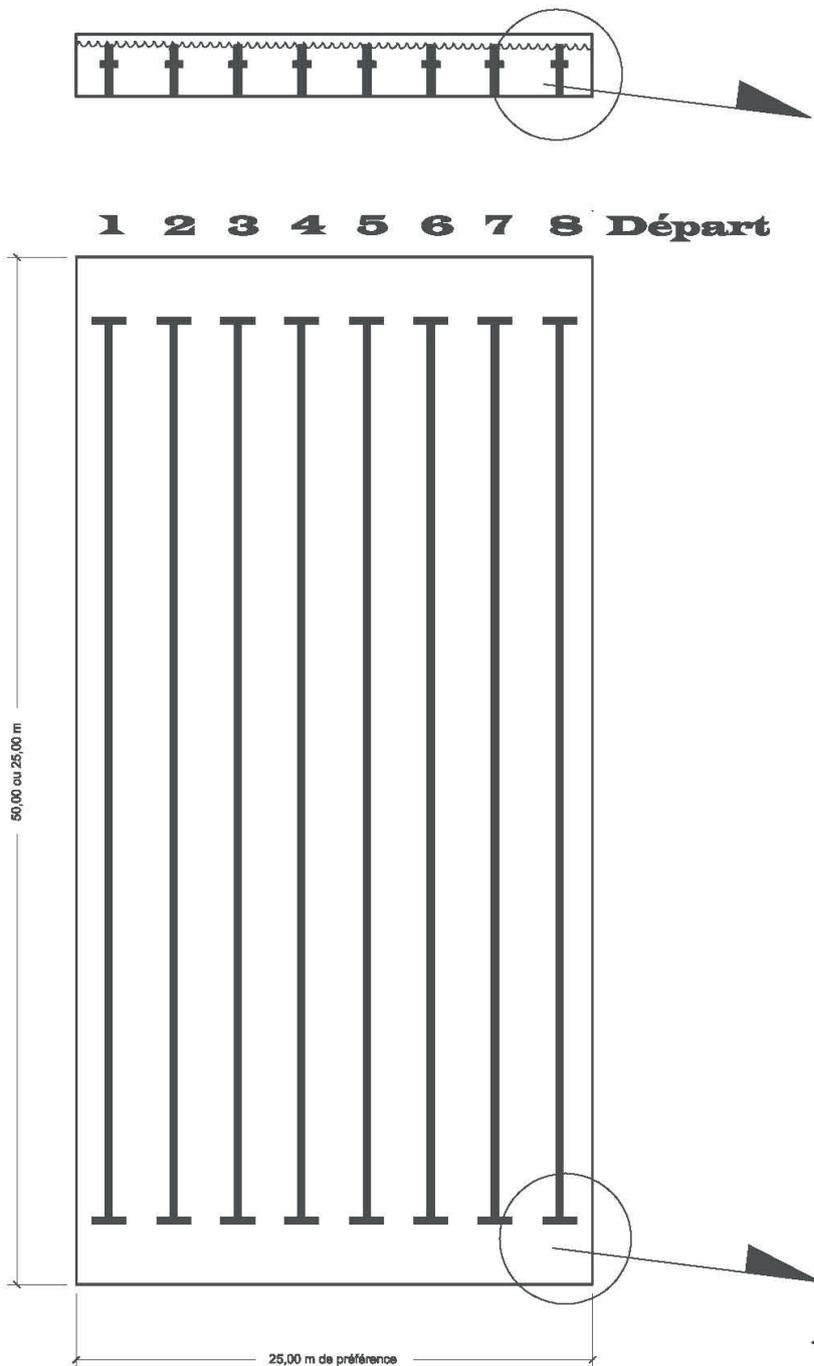


# NATATION

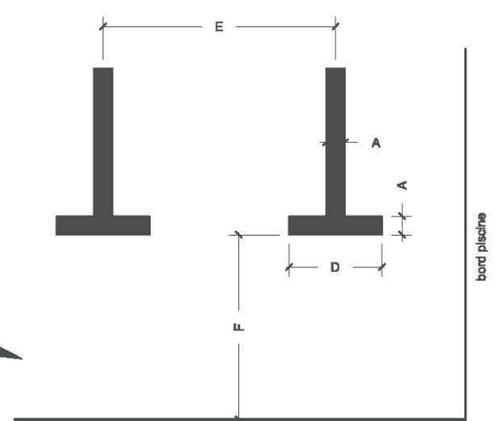
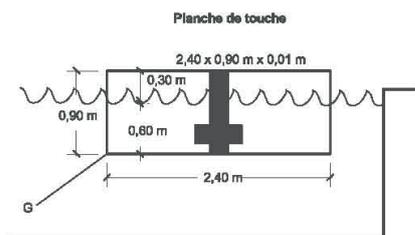


# TRACÉS ET DIMENSIONS

Tracé et dimensions d'une piscine



- A : 0,20 m à ± 0,30 m
- B : 0,50 m
- C : 0,30 m
- D : 1,00 m
- E : 2,50 m
- F : 2,00 m
- G : 2,40 x 0,90 x 0,01 m



| PISCINE COUVERTE |                            | INTERNATIONAL<br>JEUX OLYMPIQUES  | NATIONAL<br>REGIONAL  | CLUB<br>LOISIRS              | REMARQUES   |
|------------------|----------------------------|---|---|------------------------------|---|
| DIMENSIONS       | Longueur                   | 50m<br>(entre les plaques<br>de touches)  | 50m et 25 m<br>(entre les plaques<br>de touches)  | 25 m                         | Les bassins de haute<br>compétition comportent<br>10 couloirs, seuls 8<br>sont utilisés durant les<br>compétitions<br>Les bassins de 50m x<br>25m (ou 50m x 21m)<br>doivent nécessairement<br>être scindables pour<br>permettre l'entraîne-<br>ment ou l'échauffe-<br>ment : murs, pontons,<br>ailerons mobiles |
|                  | Largeur                    | 25 m  | 2,5m x nombre<br>de couloirs (sauf 8<br>couloirs de 50m =<br>21 m)  | 2,5m x nombre de<br>couloirs | Les couloirs doivent<br>avoir une largeur d'au<br>moins 2,5m avec (pour<br>les piscines de 50m)<br>deux espaces d'au<br>moins 0,2m à l'exté-<br>rieur du premier et du<br>dernier couloir   |
|                  | Profondeur                 | 2m minimum  | Minimum 1,35m s'étendant de 1 à 6 m<br>du mur d'extrémité avec plots de départ.<br>Une profondeur d'au moins 1 m est<br>exigée ailleurs, si apprentissage |                              | Idéalement une profon-<br>deur de 0,80m pour le<br>national, le régional,<br>les clubs et loisirs   |
|                  | Tolérance                  | Une tolérance de plus de 0,03m dans chaque couloir, moins<br>de 0m sur les deux murs extérieurs, en trois points de 0,3m au<br>dessus à 0,8m au-dessous de la surface de l'eau  |   |                              |   |
| PAROIS DU BASSIN | Murs d'extrémités          | Les murs d'extrémité doivent être parallèles et former un angle<br>droit avec la trajectoire de la course et la surface de l'eau. Ils<br>seront construits avec des matériaux solides, avec une surface<br>antidérapante s'étendant à 80 cm sous la surface de l'eau de<br>manière à permettre aux nageurs de la toucher et de pousser<br>sans danger   |   |                              | Il existe différents<br>revêtements : carrelage<br>en grès étiré, feuilles<br>en PVC, béton avec<br>peinture, ...   |
|                  | Matériaux                  | Inox, liner, carrelages,...   |   |                              |   |
|                  | Appuis en saillie          | Le long des murs de la piscine. Ils ne doivent pas être à moins<br>de 1m sous la surface et peuvent être larges de 10 à 15 cm.<br>Les parois du bassin dont la profondeur excède 1m sont pour-<br>vus d'un appui pour les mains ou pour les pieds. L'appui pieds<br>est vivement recommandé. Quel que soit le système retenu, il<br>doit être continu sur tout le périmètre du bassin (Attention si<br>présence d'un fond mobile ou plaques chrono) |   |                              |   |
|                  | Trop-pleins<br>(goulottes) | Des trop-pleins devraient être placés sur les quatre murs de la<br>piscine. Si des trop-pleins sont installés aux murs d'extrémité,<br>ils doivent permettre la fixation de plaques de touche à la<br>hauteur requise de 0,3m au dessus de la surface de l'eau. Ils<br>doivent être recouverts d'une grille ou d'un écran adéquat.  |   |                              | Il existe deux types de<br>goulottes :<br>goulottes sur paroi (ni-<br>veau de l'eau à 30cm<br>au dessous du bord)<br>goulottes sur plage<br>(caniveaux aménagés<br>sur les plages) ou à<br>débordement  |

Normes fédérations  
Recommandations Infrasports

| PISCINE COUVERTE         |  | INTERNATIONAL<br>JEUX OLYMPIQUES  | NATIONAL<br>REGIONAL  | CLUB<br>LOISIRS | REMARQUES   |
|--------------------------|--|---|---|-----------------|---|
| ECLAIRAGE                | Eclairage moyen                        | L'éclairage artificiel doit pouvoir s'adapter à l'éclairage naturel (souvent très présent dans le hall piscine - mur rideau) et doit respecter la norme NBN 12 193. Un éclairage moyen minimum de 300 LUX avec un coefficient d'uniformité de 0,7 est exigé. Lors des compétitions régionales et internationales, un éclairage de 500 LUX est exigé et doit pouvoir être fourni. Une étude d'éclairage doit donc être réalisée pour répondre à cette demande. |   |                 | 800 lux si retransmission T.V.  |
|                          | Système d'éclairage                    | Projecteurs asymétriques latéraux recommandés<br>proscrire installation au-dessus des aires de jeux<br>fournir une étude photométrique : considérer les paramètres de performances des appareils suivants : rendement, faible consommation, durée de vie des appareils<br>Norme NBN 12 193 d'application.<br>L'étude du placement éventuel de Leds est obligatoire  |   |                 | Eviter l'éblouissement sur la zone du bassin, éclairage indirect recommandé   |
| CHAUFFAGE<br>VENTILATION | Température                            | Se référer au guide technique sur les performances énergétiques des piscines établi par Infraspports<br>Compétitions nationales : Température de 26°C +/- 1°C   |   |                 |   |
|                          | Système de chauffage ou de ventilation |   |   |                 |   |
| MARQUAGE DES<br>COULOIRS | Largeur                                | Comprise entre 20cm et 30cm   |   |                 | Chaque ligne de couloir doit se terminer à 2,0m du mur d'extrémité de la piscine avec une ligne perpendiculaire distincte de 1m de longueur et de la même largeur que la ligne de couloir. Les lignes d'arrivée doivent être placées sur les murs d'extrémité ou les plaques de touches, au centre de chaque couloir, de la même largeur que les lignes de couloir. Elles doivent se prolonger sans interruption au bord de la piscine (frein) jusqu'au fond. Une ligne perpendiculaire longue de 0,5m doit être placée à 0,3m sous la surface de l'eau, mesurée à partir du centre de la ligne perpendiculaire |
|                          | Longueur                               | 46 m  | 46m pour les piscines de 50m<br>21 m pour les piscines de 25m |                 |   |
| MURS,<br>PAROIS          | Tonalités                              |   |   |                 |   |
|                          | Acoustique                             | Temps de réverbération compris entre 1,5 et 1,8 seconde / Niveau NR entre 40 et 50 db(A)  |   |                 | Vérifier l'acoustique du hall bassin - une étude acoustique est recommandée   |
|                          | Mur rideau                             | Le vitrage de ce mur doit être anti-solaire ou une protection architecturale doit être prévue sur ce mur pour éviter non seulement la surchauffe mais aussi les rayonnements sur le plan d'eau et l'éblouissement vis à vis des maîtres nageurs   |   |                 |   |
| SECURITE                 | Equipement                             | Système anti-noyades vivement recommandé  |   |                 |   |

Normes fédérations  
Recommandations Infraspports

## 1. NORMES ET RÈGLEMENTS APPLICABLES

- Normes des fédérations internationale et nationale de natation
- Arrêtés du Gouvernement Wallon du 13 juin 2013 déterminant les conditions sectorielles relatives aux bassins de natation couverts et ouverts
- Guide technique de performance énergétique des piscines (Infrasports)
- Norme NBN EN 12193 – Eclairage des installations sportives
- Normes EN 13451-1 à 11 – Equipements de piscine
- Normes EN 15288-1/2 – Exigences de sécurité des piscines (conception – fonctionnement)
- Normes EN 1069-1/2 – Toboggans aquatiques
- Règles FINA
  - FR1 : introduction
  - FR2-3 : piscines de natation
  - FR5.1 : tremplin
  - FR5.2 : haut-vol
  - FR5.3-6 : plongeon
  - FR7-9 : water-polo
  - FR10-13 : natation synchronisée

## 2. EQUIPEMENTS SPORTIFS DE BASE

- Plots de départ
- Lignes de nage avec flotteurs
- Cordes avec ou sans drapelets (faux-départ, virage)
- Chronométrage électronique
- Dispositif spécifique de mise à l'eau des personnes à mobilité réduite

## 3. EQUIPEMENTS SPORTIFS COMPLÉMENTAIRES - GÉNÉRALITÉS

- Parois mobiles (ailerons – avec enfoncement – verticales)
- Fond mobile
- Plaques de touches
- Tableau d'affichage

## 4. EQUIPEMENTS SPORTIFS COMPLÉMENTAIRES – PLONGEON

- Tremplin de plongeon de 1 à 3 m
- Plateforme de 5 m, 7,5 m et 10 m
- Fosses de plongeon

## 5. BASSINS COMPLÉMENTAIRES

- !! Ces zones doivent faire l'objet d'une surveillance spécifique
- Eveil à l'eau (bébés)
  - Pataugeoire
  - Bassin d'apprentissage

| ACTIVITÉ      | FORME DE L'AIRE NECESSAIRE A L'ACTIVITE                               | CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES   | HAUTEUR D'EAU  | REMARQUES   |
|---------------|---|------------------------------------|--|---|
| BÉBÉ          | Libre   | Maxi : 50 m <sup>2</sup>           | Max : 1,00 m<br>Min : 0,40 m   | La dimension maximale de 50 m <sup>2</sup> s'applique en cas d'usage exclusif pour cette activité. Sinon se rapprocher de l'apprentissage |
| PATAUGEOIRE   | Libre   | Indéterminée                       | Maxi : 0,40m au point bas<br>0,20 m pour le pourtour                                       | Bassin spécialisé (sécurité) conçu pour le jeu  |
| APPRENTISSAGE | Souvent rectangulaire pour des raisons pratiques mais non impératives | 125 m <sup>2</sup> pour une classe | - de 0,60 m à 1,10 m pour l'approche à l'eau<br>- entre 1,10 m et 2 m pour l'apprentissage | L'apprentissage ne conduit pas à une détermination précise des caractéristiques du bassin, fonction de la pédagogie                       |

## 6. EQUIPEMENTS DE JEUX COMPLÉMENTAIRES

- Jeux d'éveil à l'eau
- Toboggan avec ou sans zone de reception indépendante, semi-ouvert ou fermé
- Piscine à effets (vagues, ...)

## 7. EQUIPEMENTS "WELLNESS" COMPLÉMENTAIRES

- Jacuzzi
- Hammam
- Sauna
- Solarium
- Zone "esthétique et soins"
- Fitness
- Douches froides
- Zone "massages"
- Aquabike
- ...

Tous ces équipements sont regroupés dans une zone distincte de l'infrastructure

## 8. EQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR BASSINS EXTÉRIEURS

- Zone propre autour du bassin
- Pédiluve extérieur
- Douches extérieures
- Clôture de la zone extérieure

## 9. LISTE DES LOCAUX ET ZONES D'UNE INFRASTRUCTURE DE TYPE "PISCINE"

- Circuit "pieds secs"
  - Entrée
  - Accueil
  - Billeterie – Guichet
  - Sanitaires (y compris PMR)
  - Zone pieds chaussés (ex : sèche-cheveux)
  - Cafétéria, cuisine, réserves

- Gradins (y compris PMR)
- Salles de réunions et didactiques
- Circuit "pieds mouillés"
  - Vestiaires (individuels – collectifs – familles – PMR)
  - Zone de casiers (à clefs, à pièces de monnaie, à jetons, avec bracelets électroniques,...)
  - Sanitaires (y compris PMR)
  - Douches (collectives – individuelles – PMR)
  - Pédiluves (pente adaptée de max 5% et barre d'appui pour les PMR)
  - Plages
  - Bassins et autres zones ludiques, wellness, ... couvertes
  - Bassins extérieurs
  - Zones de surveillance (maître-nageurs)
  - Réserve à matériel sportif
  - Local antidopage avec WC adjacent
  - Infirmerie et premiers soins
  - Réserve(s) matériel sportif
  - Espaces verts (si connectés à la zone bassin)
  - Aires de jeux d'extérieur
  - Cafétéria
- Circuit "gestion"
  - Entrée spécifique
  - Bureaux
  - Locaux techniques
  - Locaux à destination du personnel
  - Sanitaires du personnel
  - Vestiaires et douches du personnel
  - Réserves
  - Locaux de stockage de produits dangereux

## 10. DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VESTIAIRES, DOUCHES ET WC

Généralement, on mesure la capacité d'accueil ou fréquentation maximale instantanée (FMI) comme suit (AGW 13 juin 2013 – article 32):

- 1 baigneur pour 2 m<sup>2</sup> de surface d'eau
- 1 baigneur pour 3 m<sup>2</sup> de surface d'eau (bassin d'apprentissage, entraînement sportif)

### VESTIAIRES

| (A) SYSTÈME AVEC LOCAL PORTE-HABITS ET CABINES   | (B) SYSTÈME AVEC ARMOIRES-VESTIAIRES ET CABINES   | (C) SYSTÈME AVEC LOCAUX DE DÉSHABILLAGE COLLECTIF ET ARMOIRES   |
|--|---|---|
| Surface du local porte habits $FMI \times 1,20/10$<br>Nombre de porte-habits égal à FMI<br>Nombre de cabines $FMI/12$ à $FMI/8$<br>Vestiaires collectifs pour 15 personnes<br>- 4 par bassin $\leq 25$ m<br>- 8 par bassin $\geq 50$ m | Nombre d'armoires individuelles égal à FMI<br>Nombre de cabines $FMI/12$ à $FMI/8$<br>Vestiaires collectifs pour 15 personnes<br>- 4 par bassin $\leq 25$ m<br>- 8 par bassin $\geq 50$ m | Nombre d'armoires individuelles égal à FMI<br>Nombre de cabines $FMI \times 1,20/10$<br>Longueur totale des bancs répartis dans les différents locaux de déshabillage collectif : $FMI/10 \times 0,80$ m<br>Tout ou partie de ces locaux doit être traité en "vestiaires collectifs" proprement dits (comprenant patères, bancs et armoires individuelles) dont le nombre est identique à celui des systèmes (A) et (B) |

## DOUCHES

|         | PISCINES COUVERTES   | PISCINE EN PLEIN AIR  |
|---------|--|---|
| douches | Si FMI $\leq$ 200 personnes, Nd = 1 pour 20 baigneurs                                    | Si FMI $\leq$ 1500 personnes, Nd = 1 douche pour 50 baigneurs |
|         | Si FMI > 200 personnes, Nd $\geq$ 6 + FMI /50  | Si FMI > 1500 personnes, Nd $\geq$ 15 + FMI/100               |
|         | Douches de pédiluves et douches pour personnes à mobilité réduite viennent en supplément |   |

Pour les piscines transformables, le maître de l'ouvrage fixe les capacités d'accueil pour la piscine couverte et pour la piscine en plein air. Les calculs sont effectués d'après le tableau ci-dessus pour chaque élément constitutif et les exigences les plus élevées sont mises en oeuvre.

## WC D'AISANCE

|                    | PISCINES COUVERTES  | PISCINE EN PLEIN AIR  |
|--------------------|---|---|
| Cabinets d'aisance | Si FMI $\leq$ 1500 personnes, Nc $\geq$ FMI/80<br>Si FMI > 1500 personnes, 1 WC supplémentaire pour 200 baigneurs | Si FMI $\leq$ 1500 personnes, Nc > FMI/100<br>Si FMI > 1500 personnes, 1 WC supplémentaire pour 200 baigneurs |

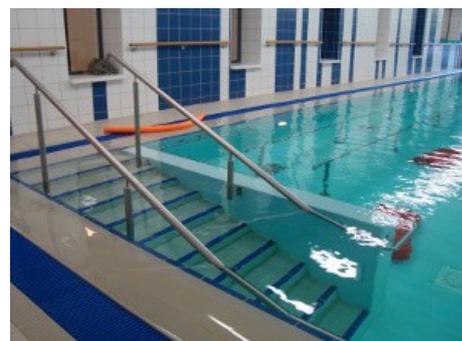
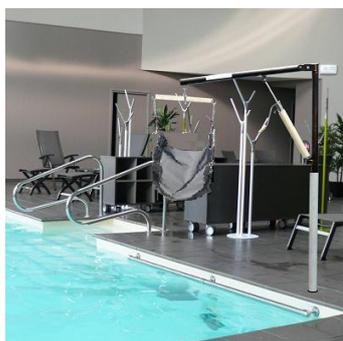
Pour les piscines transformables, le maître de l'ouvrage fixe les capacités d'accueil pour la piscine couverte et pour la piscine en plein air. Les calculs sont effectués d'après le tableau ci-dessus pour chaque élément constitutif et les exigences les plus élevées sont mises en oeuvre.

Au minimum, il sera installé 2 WC côté hommes et 2 WC côté femmes. Si le nombre de WC côté hommes est supérieur à 2, la moitié des WC peut être remplacée par des urinoirs dont le nombre sera au moins égal au double des cabinets supprimés.

Au minimum 1 lavabo sera installé par groupe de WC d'aisance

### 1.1. EQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES "PMR"

- Dispositifs de mise à l'eau
  - Amovibles (hydrauliques – manuels – sur batteries)
  - Fixes (hydrauliques – hors sol)
  - Mobiles à 100% (sur batteries – manuels – motorisés)



- Fauteuils roulants



- Sièges de piscines
- Déambulateurs

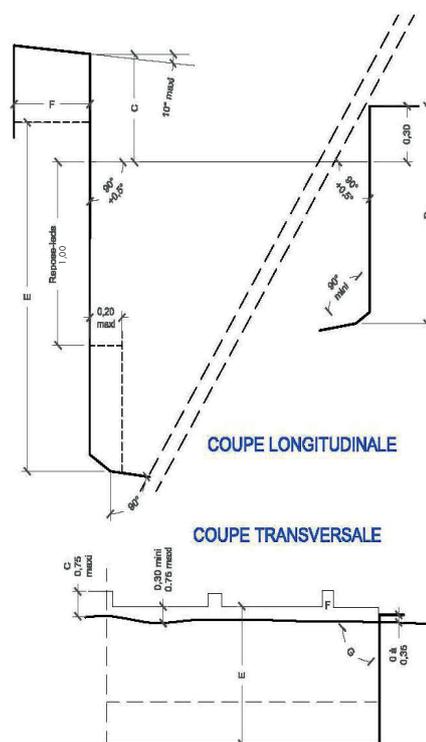
## 1. Pour le bassin

- 1) **les plots de départ** doivent être fermes et sans effet de tremplin. La hauteur du plot au-dessus de la surface de l'eau doit être de 0,5 m à 0,75 m. **La surface doit être au moins de 0,5 m par 0,5 m et recouverte de matériau antidérapant.** La pente maximum ne doit pas dépasser 10°. Le plot doit être construit de manière à permettre au nageur d'agripper le plot lors du départ sur l'avant et les côtés; il est recommandé que, si l'épaisseur du plot de départ dépasse 0,04 cm, des poignées d'au moins 0,1 m de large de chaque côté et de 0,4 m de large sur le devant soient découpées à 0,03 m de la surface du plot. Les poignées pour les départs en dos peuvent être installées sur les côtés des plots de départ et doivent être placées de 0,30 m à 0,60 m au-dessus de la surface de l'eau, à la fois horizontalement et verticalement. Elles doivent être parallèles à la surface du mur d'extrémité et ne doivent pas faire saillie au-delà du mur d'extrémité. La profondeur de l'eau sur une distance de 1,0 m à 6,0 m du mur d'extrémité doit être d'au moins 1,35 m, là où les plots de départs sont installés.
- 2) **Numérotation**  
Chaque plot de départ doit être numéroté de façon distincte sur les quatre côtés, de manière clairement visible. Le couloir numéro 1 doit être du côté droit lorsqu'on fait face à la piscine depuis l'extrémité de départ, à l'exception des épreuves de 50 m, lesquelles peuvent débuter à l'extrémité opposée. Les plaques de touches doivent être numérotées sur la partie supérieure.
- 3) **Repère de virage pour le dos** – Des cordes jalonnées de fanions sont suspendues en travers de la piscine, à 1,80 m au minimum et à 2,5 m au maximum au dessus de la surface de l'eau, accrochées à des supports fixes, à 5,00 m de chaque extrémité. Des repères restrictifs doivent être placés sur les deux côtés de la piscine, et où cela est possible sur chaque ligne d'eau, à 15,0 m de chaque mur d'extrémité
- 4) La corde de faux départ doit être suspendue en travers de la piscine à au moins 1,20 m au-dessus de la surface de l'eau entre les supports fixes placés à 15,0 m en avant de l'extrémité de départ. Elle doit être attachée aux supports par un mécanisme à déclenchement rapide. La corde doit couvrir efficacement tous les couloirs lorsqu'elle est mise en service.
- 5) Les parois mobiles permettent de disposer à volonté soit d'un grand bassin, soit de deux bassins de dimensions plus réduites, l'un ayant généralement 25 m de longueur pour l'entraînement et la compétition. Il est proposé trois types de parois mobiles :
  - Les ailerons. Ce sont des voiles minces dont la longueur est égale à la largeur du bassin et de hauteur égale à la profondeur du bassin à l'endroit où ils sont fixés augmentés de 0,30 m. Ils pivotent autour d'un axe horizontal situé en partie basse et traversant les parois. Un vérin hydraulique ou un procédé pneumatique les amène en position verticale ou horizontale dans le fond du bassin.
  - Les parois s'escamotant par enfouissement dans le radier. Elles peuvent être suffisamment épaisses pour servir de plage. Cette technique complique nettement la construction du bassin.
  - Les parois verticales. Ces parois se déplacent horizontalement sur toute la longueur du bassin qui est égale à celle du plan d'eau voulu augmentée de l'épaisseur de la paroi mobile.

- 6) Les lignes d'eau doivent s'étendre sur toute la longueur de la piscine, et être attachées à chaque extrémité à des crochets encastrés dans les murs des extrémités. Chaque ligne d'eau doit être formée de flotteurs bobot à bout, ayant un diamètre minimum de 0,05 m et maximum de 0,15 m. La couleur des flotteurs sur une distance de 5,0 m de chaque extrémité de la piscine doit être distincte de celles des autres flotteurs. Il ne doit pas y avoir plus d'une ligne d'eau entre chaque couloir. Les lignes d'eau doivent être fermement tendues.

A 15 m, de chaque mur d'extrémité de la piscine, les flotteurs doivent avoir une couleur distincte de celle des flotteurs voisins.

Dans une piscine de 50 m, les flotteurs doivent être distincts pour marquer les 25 m.



Des numéros de couloirs en matériel souple peuvent être placés sur les lignes de couloirs au départ et à l'extrémité de virage de la piscine.

## 2. Equipements complémentaires

- le tremplin d'éplongeon de 1 à 3 m
- les plates-formes de 5 m, 7,5 m et 10 m
- les fosses de plongeon
- les boules à vagues
- accessoires pour le départ
- plaques de touches
- tableau d'affichage
- équipement sonore dans l'eau (natation synchronisée) : hauts-parleurs sous marins

## 3. Référence aux 7 disciplines

- Natation
- Water-polo
- Nage synchronisée
- plongeon

### En remarques générales

Toutes conceptions en matière d'infrastructures concernant une piscine doit se référer aux arrêtés du Gouvernement wallon fixant du 13 mars 2003 les conditions sectorielles et intégrales d'exploitation des bassins de natation

## FICHE ANNEXE - WATER POLO

L'aire de jeu est délimitée soit par les parois du bassin, soit par des lignes de couloirs de nage flottantes.

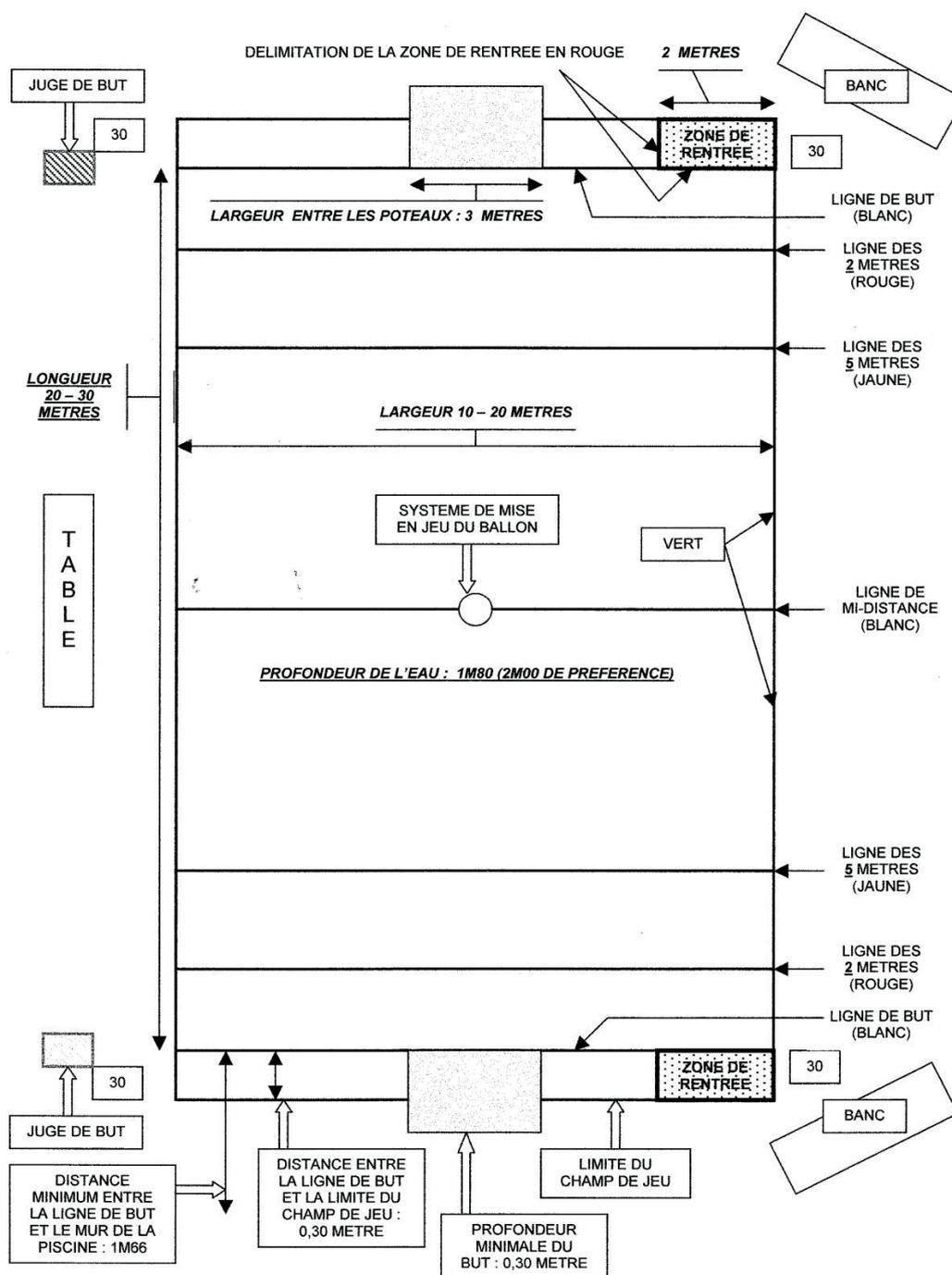
Le champ de jeu est caractérisé par les dimensions suivantes :

| LONGUEUR | LARGEUR | PROFONDEUR |                                      |
|----------|---------|------------|--------------------------------------|
| 30 M     | 20 m    | 1.80 m     | Réglementaire minimum pour les dames |
| 20 M     | 10 m    |            |                                      |
| 25 M     | 17 m    |            |                                      |

Toutefois, la profondeur minimum conseillée est de 1.80 m

Température de 26°C +/- 1°C

- Voir règle FINA FR7 à 9



Equipements sportifs complémentaires – Water-polo : Buts, Ballon, Système de chronométrage

## **FICHE ANNEXE - NATATION ARTISTIQUE**

Extraits de la norme FINA FR10-13

Règle FINA FR10 – exigences générales

- Pour les épreuves des figures imposées, au moins deux zones, normalement 4 zones de 10m de long sur 3m de large doivent être tenues à disposition. Chaque zone doit avoir ses côtés de 10m parallèles. Une de ces zones doit être profonde au minimum de 3m et l'autre zone d'une profondeur minimum de 1,8m.
- Pour les épreuves de figures libres, une surface d'eau de 12m x 25m au minimum est nécessaire. A l'intérieur de celle-ci une zone de 12m x 12m doit avoir un minimum de profondeur de 3m. La profondeur de la surface d'eau restante doit être de 2m au minimum.
- La profondeur le long de la paroi du bassin doit être de 2m au minimum.
- L'eau doit être suffisamment claire pour permettre de voir le fond du bassin
- La température de l'eau ne doit pas être inférieure à 27° C.
- Pour le concours libre, l'espace aérien au-dessus de la surface d'eau ne doit pas représenter d'obstacles sur au moins 3m

Règle FINA FR11 – exigences spécifiques (jeux olympiques et championnats du monde)

- Pour les épreuves de figures libres, une surface d'eau 20m sur 30m au minimum est nécessaire. Une partie de cette zone, soit 12m sur 12 m, doit avoir une profondeur minimum de 3m. La profondeur de la zone restante doit être de 2,5m au minimum. La zone inclinée dont la profondeur varie entre 3m et 2,5m doit avoir une distance de 8m au minimum.
- L'intensité de l'éclairage ne doit pas être inférieure à 1500 lux, prévoir un éclairage spécifique complémentaire à ajouter lors de ces manifestations

Equipements sportifs complémentaires – Natation artistique

- Equipement sonore dans l'eau : hauts-parleurs sous marins  
Voir règle FINA FR 13

## **FICHE ANNEXE - LE PLONGEON AU TREMPLIN ET DE HAUT VOL**

La fosse à plongeon doit être équipée d'une machine à bulles ou système similaire.  
Les dimensions du bassin sont :

| LONGUEUR | LARGEUR | PROFONDEUR |                           |
|----------|---------|------------|---------------------------|
| 25 M     | 15 m    | 4.50 m     | Souhaité<br>réglementaire |
| 12 M     | 12 m    | 5.50 m     |                           |

Equipement : Tremplins de 1 m et 3 m  
Plates-formes de 10 m, 7,5 m, 5 m, 3 m et 1 m

Se référer aux règles FINA FR5.1-5.2-5.3-6

# Natation



## Contact

Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments  
Département des Infrastructures subsidiées  
Direction des Infrastructures sportives  
Boulevard du Nord, 8  
5000 Namur  
infrasports.dgo1@spw.wallonie.be  
L'ensemble des fiches techniques est disponible  
sur le site d'Infrasports <http://pouvoirslocaux.wallonie.be>

Cette fiche a été avalisée par :  
la Fédération Francophone Belge de Natation, Rue du Poirier, 226 - 6061 Montignies-sur-Sambre Tél. 071 30 45 95 • Fax. 071 30 11 83  
Email : [ffbn@ffbn.be](mailto:ffbn@ffbn.be) • [www.ffbn.be](http://www.ffbn.be)